

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Le 24 mars 1993

FPR

(2)

Le Général
Chef de l'Etat-Major Particulier

- N O T E -

à l'attention de Monsieur le Président de la République
(sous couvert de Monsieur le Secrétaire Général)

-ooOoo-

Hydrat

O B J E T : RWANDA - Conseil restreint du 24 mars.

La situation sur le territoire rwandais est globalement calme.

Les forces du Front Patriotique Rwandais (FPR) n'ont pas respecté l'accord de DAR-ES-SALAAM signé le 8 mars et ne se sont que partiellement repliées sur la ligne de cessez le feu. De plus, le FPR a miné la zone tampon et de nombreuses victimes civiles sont à déplorer. Plusieurs charniers de civils massacrés par le FPR sont peu à peu découverts dans les zones où la population revient.

Malgré cette situation préoccupante, les ministères des Affaires Etrangères et de la Défense estiment souhaitable que nous maintenions le retrait de la deuxième compagnie de renfort afin d'éviter toute polémique à notre endroit. Ce retrait pourrait avoir lieu dès demain, si cette proposition recevait votre accord.

Sur le plan diplomatique, la priorité sera donnée à la mise en place d'observateurs de l'ONU sur la frontière rwando-ougandaise (point 3 de la résolution 812 du Conseil de Sécurité) afin de réduire le soutien militaire ougandais aux forces du FPR. Une délégation française se rend aujourd'hui à NEW YORK pour préparer cette mise en place.

Quesnot

Général QUESNOT